

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 1^{ER} MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} mars,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au bâtiment Lagarde à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, président.

Étaient présents : Mesdames BILBAULT Solange ; DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; GUERRET Christelle ; RECHE Arianne ; SABEL Marie-José ; TEULIERES Monique ; VINCENT Agnès.

Messieurs ALMERAS Jean-Pierre ; BACH Pierre ; BERGOUGNOUX Jean-Louis ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BONNEMORT Maurice ; BOUSQUET Christian ; BOUTARD Didier ; BRAMAND Bernard ; DOCHE Patrick ; GARDES Patrick ; GARY Fabrice ; JALBERT Christian ; LALABARDE Alain ; LAPEZE Alain ; LAPORTE André ; POUGET Claude ; RAYNAL Gilbert ; RESSEGUIE Michel ; RESSEQUIER Bernard ; RESSIGEAC Pascal ; ROLS Jacques ; ROUSSILLON Maurice ; ROUX Bernard ; SEMENADISSE André ; VAYSSIERES Jean-Louis ; VIDAL Guy ; VIGNALS Bernard ; ZENI Jean.

Étaient excusés : M. CAUMON Patrice.

M Le Président ouvre la séance à 18 h 30. Il souhaite la bienvenue à monsieur Bernard MICHOT, le nouveau maire de PERN, qui sera officiellement conseiller communautaire dans quelques jours.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2016

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2 /FINANCES :

2017-01 Objet : COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnau-Montratier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	103 785.77 €	+ 304 081.90 €
RECETTES	407 867.67 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	375 575.61 €	- 301 874.37 €
RECETTES	73 701.24 €	

2017-02 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF -EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	103 785.77 €	+ 304 081.90 €
RECETTES	407 867.67 €	

INVESTISSEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	376 575.61 €	- 301 874.37 €
RECETTES	73 701.24 €	

2017-03 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget annexe de la Communauté de communes du Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros

POUR MEMOIRE	
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 295 971.90
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	198 625.28
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	-301 874.37
- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾	198 625.28
SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾	- 103 249.09
RESTES A REALISER AU 31.12.16	
- Dépenses d'investissement	0
- Recettes d'investissement	0
SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾	0
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾	-103 249.09
- Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾	0
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ⁽³⁾⁺⁽⁴⁾ :	103 249.09
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
- Résultat de l'exercice (RRF-DRF) ⁽⁵⁾	304 081.90

- Résultat antérieur ⁽⁶⁾	- 295 971.90
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	8 110.00
- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 ⁽⁷⁾	0.00
TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾	8 110.00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1) Couverture du besoin de financement section d'investissement	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017	8 110.00
<i>(à reporter au BP ligne 002)</i>	

2017-04 Objet : COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT DES REPAS

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnau-Montratiér et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

	F	Résultat de clôture au 31/12/2016
DEPENSES	41 637.08 €	+ 8 338.44 €
RECETTES	49 975.52 €	

INVESTISSEMENT

		Résultat de clôture au 31/12/2016
DEPENSES	2 907.84 €	+ 427.30 €
RECETTES	3 335.14 €	

2017-05 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF -EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT DES REPAS

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

F

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	41 637.08 €	+ 8 338.44 €
RECETTES	49 975.52 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	2 907.84 €	+ 427.30 €
RECETTES	3 335.14 €	

2017-06 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT DES REPAS

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget annexe de la Communauté de communes du Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros

POUR MEMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-3 117.67
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	19 348.19

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	427.30
- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾	19 348.19

SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾ 19 775.49

RESTES A REALISER AU 31.12.16

- Dépenses d'investissement	0
- Recettes d'investissement	0

SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾ 0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾	19 775.49
- Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾	0

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ^{:(3)+(4):} 19 775.49

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (RRF-DRF) ⁽⁵⁾	8 338.44
- Résultat antérieur ⁽⁶⁾	- 3 117.67

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 5 220.77

- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015⁽⁷⁾ 0

TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾ 5 220.77

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1) Couverture du besoin de financement section d'investissement	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017	5 220.77

(à reporter au BP Ligne 002)

2017-07 Objet : COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnaud-Montrâtier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	32 700.61 €	- 5 227.00 €
RECETTES	27 473.61 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	15 062.89 €	+ 17 178.37 €
RECETTES	32 241.26 €	

2017-08 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF -EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	32 700.61 €	- 5 227.00 €
RECETTES	27 473.61 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	15 062.89 €	+ 17 178.37 €
RECETTES	32 241.26 €	

**2017-09 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE ATELIER
RELAIS VALLEE DU LENDOU**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget annexe de la Communauté de communes du
Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros

POUR MEMOIRE	
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 642.74
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	10 343.15
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	17 178.37
- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾	10 343.15
SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾	27 521.52
RESTES A REALISER AU 31.12.16	
- Dépenses d'investissement	0
- Recettes d'investissement	0
SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾	0
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾	27 521.52
- Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾	0.00
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ^{:(3)+(4) :}	27 521.52
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
- Résultat de l'exercice (RRF-DRF) ⁽⁵⁾	- 5 227.00
- Résultat antérieur ⁽⁶⁾	+ 5 642.74
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	415.74
- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 ⁽⁷⁾	0.00
TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾	415.74
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1) Couverture du besoin de financement section d'investissement	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017	415.74
<i>(Cpte 002 report à nouveau créancier de Fonctionnement)</i>	

2017-10 Objet : COMPTE DE GESTION -EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnau-Montratier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	42 419.52 €	+ 722.88 €
RECETTES	43 142.40 €	

INVESTISSEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	30 667.16 €	+ 26 208.95 €
RECETTES	56 876.11 €	

2017-11 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	42 419.52 €	+ 722.88 €
RECETTES	43 142.40 €	

INVESTISSEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	30 667.16 €	+ 26 208.95 €
RECETTES	56 876.11 €	

2017-12 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget annexe de la Communauté de communes du Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros**POUR MEMOIRE**

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	24 560.81
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	- 24 043.11

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	26 208.95
---	-----------

Communauté de communes du Quercy Blanc

37 Place Léon Gambetta, 46170 CASTELNAU-MONTRATIER

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc :

37 Place Léon Gambetta, 46170 CASTELNAU-MONTRATIER

- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾ - 24 043.11
SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾ 2 165.84

RESTES A REALISER AU 31.12.16

- Dépenses d'investissement 0.00
 - Recettes d'investissement 0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾ 0.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾ 2 165.84
 - Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾ 0.00
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ^{:(3)+(4) :} 2 165.84

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (RRF-DRF)⁽⁵⁾ 722.88
 - Résultat antérieur ⁽⁶⁾ + 24 560.81
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 25 283.69
 - AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015⁽⁷⁾ 24 043.11
TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾ 1 240.58

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

- 1) Couverture du besoin de financement section d'investissement 0.00**
(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » 0.00**
(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017 1 240.58**
(à reporter au BP ligne 002)

2017-13 Objet : COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT FUNERAIRE

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnau-Montrâtier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

F

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	502.69 €	+ 6 845.81 €
RECETTES	7 348.50 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	2 010.86 €	- 47.55 €
RECETTES	1 963.31 €	

2017-14 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF -EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT FUNERAIRE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	502.69 €	+ 6 845.81 €
RECETTES	7 348.50 €	

INVESTISSEMENT*Résultat de clôture au 31/12/2016*

DEPENSES	2 010.86 €	- 47.55 €
RECETTES	1 963.31 €	

2017-15 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2016-BUDGET ANNEXE TRANSPORT FUNERAIRE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget annexe de la Communauté de communes du Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros

POUR MEMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	14 725.97
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	- 1 963.31

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	- 47.55
- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾	- 1 963.31

SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾ **- 2 010.86**

RESTES A REALISER AU 31.12.16

- Dépenses d'investissement	0
- Recettes d'investissement	0

SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾ **0**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16

- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾	- 2 010.86
- Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾	0

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ⁽³⁾⁺⁽⁴⁾ : **2 010.86**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (RRF-DRF) ⁽⁵⁾	6 845.81
- Résultat antérieur ⁽⁶⁾	+ 14 725.97
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	21 571.78
- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 ⁽⁷⁾	1 963.31
TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾	19 608.47

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1) Couverture du besoin de financement section d'investissement	2 010.86
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017	17 597.61
<i>(Cpte 002 report à nouveau créditeur de Fonctionnement)</i>	

2017-16 Objet : COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Castelnau-Montratrier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la communauté de communes.

Délibérant sur le compte de gestion l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la communauté de communes pour le même exercice, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT**Résultat de clôture au 31/12/2016**

DEPENSES	3 388 562.60 €	+ 773 069.18 €
RECETTES	4 161 631.78 €	

INVESTISSEMENT**Résultat de clôture au 31/12/2016**

DEPENSES	1 174 340.58 €	- 287 744.44 €
RECETTES	886 596.14 €	

2017-17 Objet : COMPTE ADMINISTRATIF -EXERCICE 2016-BUDGET PRINCIPAL

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude BESSOU,

Considérant que M. Maurice ROUSSILLON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Jean-Claude BESSOU, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maurice ROUSSILLON,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2016 dressé par le comptable public M. Didier SCHNAKENBOURG, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	3 388 562.60 €	+ 773 069.18 €
RECETTES	4 161 631.78 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016

DEPENSES	1 174 340.58 €	- 287 744.44 €
RECETTES	886 596.14 €	

2017-18 Objet : AFFECTATION DU RESULTAT-BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2016

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du **budget principal de la Communauté de communes du Quercy Blanc** concernant l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Montants en Euros

POUR MEMOIRE	
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	700 998.11
- Résultat d'investissement antérieur reporté ⁽¹⁾	48 321.44
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Résultat d'exécution de l'exercice ⁽²⁾	- 287 744.44
- Résultat d'investissement antérieur ⁽¹⁾	48 321.44
SOLDE D'EXECUTION CUMULE ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁼⁽³⁾	- 239 423.00
RESTES A REALISER AU 31.12.16	
- Dépenses d'investissement	1 133 394.00
- Recettes d'investissement	1 032 835.00
SOLDE DES RESTES A REALISER ⁽⁴⁾	- 100 559.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.16	
- Rappel du Solde d'exécution cumulé ⁽³⁾	- 239 423.00
- Rappel du Solde des restes à réaliser ⁽⁴⁾	- 100 559.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE ⁽³⁾⁺⁽⁴⁾ :	339 982.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
- Résultat de l'exercice (RRF-DRF) ⁽⁵⁾	+ 773 069.18
- Résultat antérieur ⁽⁶⁾	+ 700 998.11
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 1 474 067.29
- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 ⁽⁷⁾	477 225.56
TOTAL A AFFECTER ⁽⁵⁺⁶⁻⁷⁾	+ 996 841.73
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1) Couverture du besoin de financement section d'investissement	339 982.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0.00
<i>(Crédit du Cpte 1068 sur BP Recettes investissement)</i>	

3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2017

656 859.73

(Cpte 002 report à nouveau créateur de Fonctionnement)

Monsieur le Président se félicite des bons résultats des comptes de la Communauté de Communes du Quercy Blanc. Cela est le résultat d'un travail collectif des services et des Vice-Présidents, qui ont respectés les consignes qu'il avait donné en matière d'effort et de recherche d'économie.

Il convient toutefois de rester très prudent car des dépenses nouvelles, dont certaines sont induites par le transfert de compétences, vont être portées par la Communauté de Communes à partir de 2017 (PLUi, Zones d'Activités, animateur Enfance-Jeunesse, animatrice Relais Assistantes Maternelles, projet Office de Tourisme sur Montcuq-en-Quercy-Blanc, ...)

• PROMOTION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE PEYRETTES

Monsieur le Président informe que des négociations très avancées devraient conduire prochainement à la vente d'une parcelle à la Zone Artisanale.

Cependant, il nous faut maintenant accélérer le processus et il propose de faire appel à des sociétés spécialisées dans la promotion des Zones Artisanales. Le Conseil Communautaire est d'accord pour lancer cette consultation.

Par ailleurs, Monsieur ROUSSILLON indique qu'il nous est possible d'adhérer à l'ADEFPAT, qui aide par le biais de conseils, les porteurs de projets au niveau de la phase de conception, de réalisation, voire de promotion.

Une réunion avec les acteurs économiques du territoire sera organisée pour présenter l'extension de la compétence Zone Artisanale et informer sur les aides possibles en matière de création ou de projet d'entreprise.

2017-19 OBJET : CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

En 2016, un poste de 2 h 20 hebdomadaire d'adjoint technique de 1^{ère} classe a été créé pour assurer la mission de « transport des repas aux écoles ».

L'agent concernée assure actuellement l'entretien des locaux du bâtiment Lagarde et des bureaux place Gambetta, par le biais de Quercy Contacts à hauteur de 6 h par semaine. Aussi, il est proposé d'intégrer cette mission dans son poste.

Il convient donc de supprimer le poste à 2 h 20 et d'en créer un à 8 h 20. L'avis du Comité Technique sera sollicité.

Le Président propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 2 h 20,
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 8 h 20,
- de supprimer et créer ces postes à compter du 1^{er} mars 2017.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

2017-20 OBJET : CREATION DE POSTE D'UN COORDONNATEUR ENFANCE-JEUNESSE

La CCQB a signé avec la CAF du Lot un contrat enfance-jeunesse pour une durée de 4 ans, qui permet d'obtenir des financements spécifiques. Aussi, la commission « ENFANCE JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, AFFAIRES SOCIALES ET SPORT », lors de sa réunion du 25 octobre 2016, a proposé de recruter un coordonnateur. Il sera en charge du suivi et de l'animation de ce contrat et de la commission « enfance-jeunesse », de la coordination des actions et structures enfance-jeunesse sur tout le territoire, et de la mise en place d'activités pour les jeunes.

M. le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de coordonnateur Enfance-Jeunesse à temps complet.
 - de créer le poste à compter du 2 mai 2017.
 - que cet emploi soit pourvu par un fonctionnaire de la filière animation de catégorie B dans le cadre d'emploi d'animateur ou de catégorie C, dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation.
 - qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions puissent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article 3-3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans les missions évoquées ci-dessus.
- Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des animateurs ou adjoints d'animation.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un poste dans un premier temps sur 6 mois, afin de connaître les besoins sur le territoire. Le coordonnateur sera chargé de nouer les contacts avec les jeunes et de faire remonter leurs besoins, puis de proposer des activités.

Madame ESPITALIER estime qu'il est trop tôt pour créer le poste car on ne connaît pas les besoins. Il faut prendre plus de temps pour la réflexion.

Monsieur le Président estime qu'il y a plusieurs mois qu'on réfléchit, qu'on peut toujours réfléchir, et ce encore longtemps, mais vient un moment où il faut agir. Cette expérimentation de 6 mois nous apportera des réponses.

Monsieur LALABARDE confirme qu'il existe un besoin réel sur le territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2017-21 OBJET : CREATION D'UN POSTE EN EMPLOI D'AVENIR

M. le Président rappelle que le service voirie doit faire face actuellement à un manque d'effectif (arrêt maladie depuis plusieurs mois, mi-temps thérapeutique,...). Par ailleurs, un départ à la retraite est envisagé à l'automne.

Aussi, il s'avère indispensable de renforcer l'équipe existante.

M. le Président propose de créer un poste en Emploi d'Avenir. Ce contrat est un contrat aidé par l'Etat, qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans, sous certaines conditions. Il est géré par la mission locale.

M. le Président propose donc de l'autoriser à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 3 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien voirie dans le cadre du dispositif « Emploi d'Avenir ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans, et que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du smic.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale ou tout autre organisme si besoin pour ce recrutement et à signer les documents nécessaires.

2017-22 OBJET : PLAN DE FINANCEMENT « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ».

M. le Président rappelle que la communauté de communes est dotée de la compétence «Actions de développement touristique d'intérêt communautaire ». Elle a délégué la partie « Accueil, information, promotion, coordination des actions touristiques et d'animation » à l'Office de Tourisme en Quercy Blanc.

En 2014, la création de la CCQB a entraîné la fusion des deux offices de Tourisme. Les deux pôles subsistent du fait de la nécessité de proximité, et en 2016 celui de Montcuq-en-Quercy-Blanc a accueilli 10 500 visiteurs, dont 2 100 pèlerins de St-Jacques de Compostelle.

Or, l'OT actuel est situé dans des locaux étroits, mal éclairés, très peu fonctionnels avec une sortie directe dangereuse sur la rue. La CC envisage donc d'acquérir un local situé dans une des rues les plus commerçantes de Montcuq, afin d'y installer un OT digne de ce nom. Par ailleurs, ce bâtiment constituait un danger car il menaçait de s'écrouler, et la mairie a pris un arrêté de péril imminent qui a engendré des travaux de consolidations.

Aussi, outre le fait de favoriser le développement du tourisme sur le Quercy Blanc, et donc le développement économique, en rénovant un bâtiment qui constitue actuellement une véritable verrue au cœur du village, cette opération constituerait une double action de sécurité publique et de valorisation du centre bourg.

M le Président propose donc le plan de financement suivant :

Coût HT :	501 925 €
Etat (DETR) (sollicitée) :	125 481 € soit 25 %
Etat (Contrat de ruralité) (à solliciter) :	37 771 € soit 8 %
Etat (PETR - TEPCV) (à solliciter) :	31 500 € soit 6 % (soit 35 % de 90 000 €)
Europe (LEADER, à solliciter) :	100 000 € soit 20 % (soit 48 % de 208 333 €)
Conseil Départemental (FAST, à solliciter) :	75 288 € soit 15 %
Conseil Régional (à solliciter) :	31 500 € soit 6 %
Autofinancement :	100 385 € soit 20 %

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **DECIDE** d'approuver à l'unanimité ce plan de financement et autorise monsieur le Président à solliciter des subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus.

2017-23 OBJET : REMPLACEMENT DES DELEGUES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC AU SYNDICAT MIXTE LOT NUMERIQUE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère au Syndicat LOT NUMERIQUE. En 2014, le conseil communautaire avait désigné Emilie MESLEY, déléguée titulaire et Marie José SABEL, déléguée suppléante pour représenter la CCQB au sein du Syndicat.

Or, suite aux changements intervenues au sein du conseil municipal de Pern, et aux élections qui ont suivies, le nombre de délégués au sein de la CCQB par commune a été modifié, avec pour conséquence pour la commune de Saint-Paul-Flaugnac le passage de 6 délégués communautaires à 4 délégués.

Mme Emilie MESLEY n'est donc plus déléguée communautaire.

Par ailleurs, Mme Sabel ne souhaite pas rester déléguée suppléante.

Il convient donc de désigner de nouveaux délégués au sein du syndicat mixte.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Les délégués qui représentent la Communauté de Communes du Quercy Blanc au Syndicat Lot Numérique sont donc :

Titulaire : Patrick GARDES

Suppléant : Christelle GUERRET

2017-24 OBJET : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC AU PETR GRAND QUERCY

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a délibéré le 16 avril 2015 pour désigner les délégués titulaires et suppléant au PETR Grand Quercy et avait désigné :

Titulaires :

BESSOU Jean-Claude, BOUTARD Didier, GARDES Patrick, SAHUC Jean Bernard, VIGNALS Bernard.

Suppléants :

LALABARDE Alain, ROUSSILLON Maurice, JALBERT Christian, FOURNIE Bernard, POUGET Claude.

Or, le décès de M Sahuc nécessite la désignation d'un nouveau titulaire.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

M. Gilbert RAYNAL est désigné en tant que nouveau titulaire.

2017-25 OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE DU SICTOM LES MARCHES DU SUD QUERCY.

M. le Président rappelle que :

- le SICTOM, avec 80 délégués titulaires et 80 suppléants pour deux communautés de communes, est confronté à des difficultés récurrentes d'atteinte du quorum lors des séances du Comité Syndical, conduisant au report systématique des réunions.
- les pouvoirs ne peuvent pas être comptabilisés pour le calcul du quorum (seules les personnes présentes sont comptabilisées).
- le SICTOM souhaite optimiser le fonctionnement de son Comité Syndical par une réduction du nombre de délégués.

M. le Président propose au Conseil Communautaire que :

l'assemblée générale du SICTOM compte désormais 44 délégués titulaires et 44 délégués suppléants soit 88 délégués au total.

Le nouveau quorum requis passera ainsi de 41 à 23 délégués présents.

Ces délégués seront désignés au sein des EPCI adhérents et répartis comme suit :

EPCI	Nombre de délégué(e)s titulaires	Nombre de délégué(e)s suppléant(e)s
Communauté de Communes du Quercy Blanc	20	20
Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne	24	24

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter cette répartition du nombre de délégués et de modifier les statuts du SICTOM à compter de ce jour.

• QUESTIONS DIVERSES :

- GEMAPI

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) devient obligatoire pour les Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Actuellement cette compétence est exercée par le syndicat Intercommunal des cours d'eau de Montcuq, Castelnau Montratier et Lalbenque.

Nous sommes concernés par 3 bassins versants :

- la Lupte
- la Barguelonne
- la Séoune et le Lemboulas

L'agence de l'eau Adour Garonne souhaite que la gestion se fasse à l'échelle du bassin, pour une gestion totale de l'amont à l'aval.

Si un tel scénario est adopté, les Communautés de Communes devront participer financièrement, et cela pèsera de manière conséquente sur notre budget.

Plusieurs réunions se sont tenues, et il a été demandé au syndicat mixte du bassin du Lamboulas de venir nous présenter la loi GEMAPI et ses conséquences lors d'un prochaine Conseil Communautaire, qui se tiendrait spécifiquement sur ce thème.

- REMERCIEMENTS :

Monsieur Alain LALABARDE tient à remercier la Communauté de Communes et son Président pour les investissements qui sont réalisés sur Montcuq-en-Quercy-Blanc. Il estime qu'il faut le dire. Il se félicite que les investissements soient harmonieux sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc sans distinction entre les secteurs de Montcuq-en-Quercy-Blanc et Castelnaud Montratier-Sainte Alauzie, même si certains continuent parfois à afficher la différence entre ces deux entités.

Il existe une bonne harmonie au sein de notre Communauté de Communes, et il est pour lui très important de le dire et surtout très important de dire les choses quand ça va bien.

Monsieur le Président le remercie pour son intervention, qui fait plaisir et qui prouve que nous allons dans le bon sens.

- PLUi :

Monsieur le Président rappelle que sauf opposition des communes, la Communauté de Communes exercera la compétence PLUi à compter du 27 mars 2017.

- RAM :

Madame Isabelle ESPITALIER s'interroge sur l'avancée de l'embauche d'un animateur RAM, qui avait été évoqué lors de la dernière commission Enfance-Jeunesse et sur la nécessité de faire un « tuilage » avant l'arrêt des permanences PMI en juin.

Monsieur Jean-Pierre ALMERAS indique que ce projet est en bonne voie et que la proposition de créer ce poste sera soumise au prochain Conseil Communautaire.

Une réunion entre les assistantes maternelles, la PMI, et la CAF va être organisée pour les informer sur le RAM et les futures permanences.

Séance levée à 20 h 00

Le Président,
Jean-Claude BESSOU

signé